RCS : VERSAILLES
Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 02468
Numéro SIREN : 383 068 137
Nom ou dénomination : ABCD RESSOURCES HUMAINES

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2017 sous le numéro de dépôt 20302

Greffe du Tribunal de Commerce de Versailles : dépôt N°20302 en date du 03/10/2017

n° de dépôt 20302
n° de gestion
03 OCT. 2017
n° de chrono
n° de facture

ABCD Ressources Humaines
Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000€ Euros
Siège social : 1 Parc des Fontenelles
78870 BAILLY
RCS : Versailles B 383 068 137 (91B02468)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 07 05 2016

L'an 2017, et le 7 mai, à 11 heures, les associés d'A B C D RESSOURCES HUMAINES se sont réunis aux bureaux de la société, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Monsieur Thierry DURAND préside la séance en qualité de gérant.
Le Président constate que sont présents :

- Monsieur Thierry DURAND
 Propriétaire de 79% du capital de la société
- Madame Marie Boudarel
 Propriétaire de 11 % du capital de la société

Total des parts présentes : Quatre cents Cinquante parts sur les 500 composants le capital social.

Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut donc valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1996
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan, et l'annexe de l'exercice écoulé
- le texte des résolutions proposées

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion et, qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

PREMIERE RESOLUTION
L'assemblée donne acte à la gérance que bien que toutes les dispositions statuaires ou législatives relatives aux convocations des assemblées n'aient pas été intégralement respectées, comme tous les associés sont présents l'assemblée peut valablement délibérer.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30/09/2016, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.
En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TV

TROISIEME RESOLUTION
Détermination du bénéfice distribuable, la réserve légale étant complète :

- Bénéfice de l'exercice
- Report à nouveau antérieur
- Bénéfice distribuable

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice distribuable de la manière suivante :

- Dividendes reportés

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION
L'assemblée générale ordinaire ABCD entérine les honoraires des Associés Audrey Durand et Xavier Durand

CINQUIEME RESOLUTION
L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Madame Marie Boudarel et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que Madame Marie Boudarel n'a pas pris par au vote.

SIXIEME RESOLUTION
L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur Thierry DURAND et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que Monsieur Thierry DURAND n'a pas pris par au vote.

NEUVIEME RESOLUTION
L'assemblée générale confirme la répartition du capital :

- Thierry DURAND	79 % des parts
- Audrey Durand	5% des Parts
- Xavier Durand	5% des Parts
- Marie Boudarel	11% des parts
- Total	500 parts de 80 €, soit 40 000€ de capital.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION
L'assemblé général confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès verbal constatant ces délibérations, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

TD

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée donne acte à la gérance que bien que toutes les dispositions statuaires ou législatives relatives aux convocations des assemblées n'aient pas été intégralement respectées, comme tous les associés sont présents l'assemblée peut valablement délibérer.

DEUXIEME RESOLUTION
L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30/09/2014, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

TROISIEME RESOLUTION

Détermination du bénéfice distribuable, la réserve légale étant complète :

- Bénéfice de l'exercice
- Report à nouveau antérieur
- Bénéfice distribuable

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice distribuable de la manière suivante :

- Les Dividendes sont reportés

QUATRIEME RESOLUTION
La répartition du capital est à ce jour la suivante :

- Thierry DURAND	79 % des parts
- Audrey Durand	5% des Parts
- Xavier Durand	5% des Parts
- Marie Boudarel	11% des parts
- Total	500 parts de 80 €, soit 40 000€ de capital.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Madame Marie Boudarel et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

SIXIEME RESOLUTION
L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur Thierry DURAND et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblé général confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès verbal constatant ces délibérations, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

TD

THIERRY DURAND
GERANT

ABCD Ressources Humaines
Société à responsabilité limitée
au capital de 40.000 €
Siège social : 1 Parc des Fontenelles
78870 BAILLY
RCS : Versailles B 383 068 137 (91B02468)

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS

DE L'EXERCICE CLOS LE 30/9/2016

Chers Associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et règlementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 30/09/2016 ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou au niveau des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Notre société a bénéficié durant l'exercice 2015/2016, comme pour l'exercice précédent, de facteurs favorables, à savoir :

- Stagnation des budgets de Formation confiés par nos clients les plus importants, qui nous ont fait confiance sur des contrats sur 3 ans

- Diversification de notre offre certes mais un renouvellement de clients difficiles qui ne nous pas permis de faire face à la concurrence, tout en réduisant nos marges.

- contribution soutenue d'une nouvelle Associée et de ses clients et apports des 2 jeunes associés

Ceci explique le niveau fort d'activité et le résultat.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les budgets captés chez nos clients pour l'exercice 2015/2016 sont en augmentation et le résultat sera, probablement, en forte progression sauf événements économiques majeurs.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Nous avons par ailleurs enregistré un contrôle fiscal sans redressement.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 6.635 euros avant impôts.
La réserve légale est complète.
La société dispose d'un report à nouveau Très positif et représentant 5 Ans de chiffre d'affaire Moyen soit 913000€

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

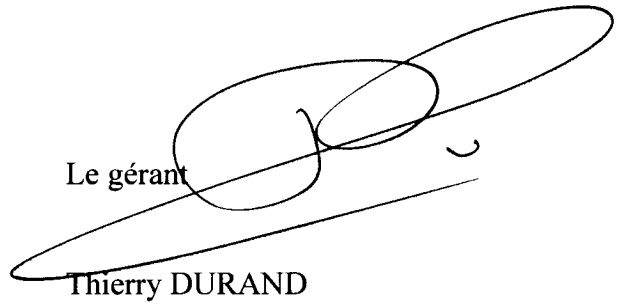
Conformément aux dispositions de l'article 243 du code générale des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les exercices précédents, ont été les suivants : Néant

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non-déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 de ce même code.

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposés recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.



Le gérant

Thierry DURAND

ABCD Ressources Humaines
Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 € EUROS
Siège social : 1 Parc des Fontenelles
78870 BAILLY
RCS : Versailles B 383 068 137 (91B02468)

RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES OPERATIONS

VISEES PAR L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966

EXERCICE CLOS LE 30/09/2016

Chers associés,

En application des dispositions des articles 50 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées auxdits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

- Monsieur Thierry DURAND

 . a perçu un salaire brut de consultant de 30 000 euros.
 . son compte courant d'associé, n'a pas donné lieu à rémunération
- Audrey Durand a perçue 9.000€ de remboursement d'honoraires de prestations
- Xavier Durand a perçu.6000€ de remboursement d'honoraires de prestations

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

Le gérant

Thierry DURAND

N° de Dossier : ABCD

En Euros

STCH

ACOFEC 6 parc des Fontenelles 78870 Bailly

ABCD

1 Parc Des Fontenelles

78870 BAILLY

Du 01/10/2015 au 30/09/2016

2033

Réel simplifié BIC

MILLESIME 2016

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
	306465		MINIREEL	
N° Siret	38306813700017			

Copyright Groupe ISA 2016 ISACOMPTA

cerfa

N° 11084* 17

Formulaire obligatoire
(art.223 du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065 - SD
2016

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/10/15	et clos le	30/09/16	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ABCD 1 Parc Des Fontenelles 78870 BAILLY SIRET 3 8 3 0 6 8 1 3 7 0 0 0 1 7	
Adresse du principal établissement :	**Ancienne adresse en cas de changement :**

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Conseil pour les affaires et autres cons — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable à 33 1/3 % | Bénéfice imposable à 15% : 29 700 | Déficit

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % | Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 % | PV à long terme imposables à 19 % | Autres PV imposables à 19 % | PV à long terme imposables à 0 % | PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes | Zone franche urbaine | Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* | Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* | Autres dispositifs | Zone de restructuration de la défense art. 44 *terdecies*

Société d'investissement immobilier cotée | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W* | dans le secteur du logement social, art. 244 *quater X*

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
ACOFEC 6 parc des Fontenelles 78870 Bailly *Tél :* 0130800515	*Tél :*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	**Identité du déclarant :**
N° d'agrément du CGA	Date : 30/12/16 Lieu : BAILLY
	Qualité et nom du signataire : GERANT M DURAND
Tél :	Signature

Copyright Groupe ISA 2016 ISACOMPTA

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis - SD
2016

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	Indemnités forfaitaires	Rembour-sements
1	2	3	4	5	6	7	8
DURAND THIERRY 10 AVENUE SAINT PAUL 92370 CHAVILLE	395	2016	35 000		33 800		

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Copyright Groupe ISA 2016 ISACOMPTA

cerfa N° 10956*17
Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du code général des impôts)

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2016

Désignation de l'entreprise ABCD — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 1 Parc Des Fontenelles 78870 BAILLY

Numéro SIRET* 38306817300017

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 30/09/2016 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010		012		
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014	62 060	016		62 060
	Immobilisations corporelles*	028	3 914	030	2 742	1 172
	Immobilisations financières* (1)	040		042		
	Total I (5)	044	65 974	048	2 742	63 232
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
	Marchandises *	060	5 880	062		5 880
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	6 982	070		6 982
	Créances (2) — Autres* (3)	072	6 155	074		6 155
	Valeurs mobilières de placement	080	929 355	082	86 569	842 786
	Disponibilités	084	398 437	086		398 437
	Charges constatées d'avance*	092		094		
	Total II	096	1 346 809	098	86 569	1 260 240
	Total général (I + II)	110	1 412 783	112	89 311	1 323 472

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	40 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	4 000
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	282 522
	Résultat de l'exercice	136	28 297
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	354 818
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	65 513
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 53 926)	172	54 866
	Produits constatés d'avance	174	848 275
	Total III	176	968 654
	Total général (I + II + III)	180	1 323 472

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

cerfa N° 10957*18 — DGFiP N° 2033-B-SD 2016

② COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise ABCD — Néant ☐*

Exercice N clos le 30/09/2016

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

A- RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
	Production vendue	biens			215		214	
		services *			217		218	274 527
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	274 527
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stock (marchandises)*						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	216 201
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *				243	189)	244	189
	Rémunérations du personnel*						250	35 000
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	15 324
	Dotations aux amortissements*						254	939
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260			
	Total des charges d'exploitation (II)						264	267 652
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	6 874
	Produits financiers (III)	280	83 742		Charges financières (V)		294	45 451
	Produits exceptionnels (IV)	290			Charges exceptionnelles (VI)		300	12 414
	Impôt sur les bénéfices*						306	4 455
2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)							310	28 297

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 — 28 297 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316	
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318	
	Provisions non déductibles*						322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)						324	4 455
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	325	330	325
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997
	Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986		ZFU -TE *(44. octies et octies A)*	987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté *(44 septies)*	981		JEI *(44. sexies A)*	989			
	ZRD *(44 terdecies)*	127		ZRR *(44. quindecies)*	138			
	Dont divers — ZFA *(44 quaterdecies)*	345		Investissements outre-mer	344			350 3 377
	Dont divers — Créance due au report en arrière du déficit				346			
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies*)				655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	29 700 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)						356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col.1 Déficit col.2	370	29 700 372

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

cerfa N° 10958*18

DGFiP N° 2033 - C - SD 2016

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : ABCD — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS — ACTIF IMMOBILISÉ

		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410 : 62 060	412	414	416 : 62 060	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470 : 3 914	472	474	476 : 3 914	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490 : 65 974	492	494	496 : 65 974	

II AMORTISSEMENTS — IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560 : 1 803	562 : 939	564	566 : 2 742
TOTAL		570 : 1 803	572 : 939	574	576 : 2 742

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	**7**	**8**	**9**	**10**

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 16 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations	590	583	594	595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 *terdecies*).							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

cerfa

N° 10959*18

DGFiP N° 2033-D-SD 2016

4 **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABCD

Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		600		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656	
	Autres provisions pour depréciation	660	106 215	652	53 277	664	72 924	666	86 569
TOTAL		680	106 215	682	53 277	684	72 924	686	86 569

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 *ter* ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS

(art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports) 800 ☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	2 235
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	13 089
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	365
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 509
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT.

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

cerfa N° 11483*17

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(5)

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE : DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFiP N° 2033-E-SD 2016

Désignation de l'entreprise : ABCD — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/10/2015 et clos le : 30/09/2016 — Durée en nombre de mois : 12

I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	274 527
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	274 527
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variations de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	216 201
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	216 201
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 - TOTAL 2**	137	58 326
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117	58 326
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	274 527
Période de référence	024	01/10/2015
	160	30/09/2016
Date de cessation	186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnels * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

N° 11622*16 Formulaire obligatoire (6)

cerfa (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFiP N° 2033-F-SD 2016

1/1 (1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 300916

N° SIRET 38306813700017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABCD

ADRESSE (voie) 1 Parc Des Fontenelles

CODE POSTAL 78870 VILLE BAILLY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME | Nom patronymique BOUDAREL | Prénom(s) MARIE JOSE | Nom marital | % de détention 11,0000 | Nb de parts ou actions 55,00

Naissance : Date 26/02/1967 | N° Département 33 | Commune SAINTE-FOY-LA-GRANDE | Pays France

Adresse : N° 6 | Voie Boulevard Republique | Code Postal 92370 | Commune CHAVILLE | Pays France

Titre (2) MR | Nom patronymique DURAND | Prénom(s) THIERRY | Nom marital | % de détention 79,0000 | Nb de parts ou actions 395,00

Naissance : Date 10/05/1956 | N° Département 92 | Commune BOULOGNE-BILLANCOURT | Pays France

Adresse : N° 10 | Voie AVENUE SAINT PAUL | Code Postal 92370 | Commune CHAVILLE | Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique dans la notice n° 2033-NOT

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA